



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'environnement

Question écrite n° 45074

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à Mme le ministre de l'environnement dans quel délai la commission nationale du débat sera mise en place. Il semblerait en effet que pour l'instant, les membres n'en aient toujours pas été nommés bien que la loi qui l'a instituée ait été adoptée depuis plus d'un an.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant la Commission nationale du débat public. Le décret du 10 mai 1996, pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dispose que le président et les membres de la Commission nationale du débat public sont nommés par arrêté du Premier ministre. Les différentes autorités chargées de proposer la désignation des membres de cette commission ont remis leurs propositions au Premier ministre. La commission devrait donc pouvoir être installée dans les toutes prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45074

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 janvier 1997

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5864

Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 398